

« Au quotidien agir pour une société plus inclusive »

Engagée dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, l'UFCV agit depuis plus de 40 ans pour une société inclusive :

- ⇒ Au travers de ses activités (1^{er} organisateur de France de vacances adaptées pour les personnes en situation de handicap), de ses Pôles Ressources Handicap et de son service pour l'inclusion en accueil collectif de mineur,
- ⇒ Par sa politique de gestion des ressources humaines, avec un accord signé avec les organisations syndicales en 2021 pour favoriser l'insertion professionnelle, la bonne intégration et le développement des personnes en situation de handicap,
- ⇒ Par la création d'un poste national de Chargé de Mission Inclusion
- ⇒ Par la mise en place de Référents handicap pour son personnel
- ⇒ Par la **nomination de référents handicap formation** dans chacune de ses régions

L'UFCV s'inscrit pleinement dans la loi de 2005, afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Nos **référents handicap formation**, animent et mettent en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation. Formés pour mener à bien leur mission, ils sont les personnes ressources de notre centre de formation tant pour la direction, l'équipe pédagogique et l'ensemble des personnels que pour les publics accueillis.

Ainsi, tout au long de leur parcours, les apprenants en situation de handicap sont accompagnés et des mesures d'accessibilité et/ou de compensation sont mises en place en fonction des besoins de chacun.



Pour contacter votre référent handicap formation régional

Fiche de mission du référent handicap formation

« Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié de l'équipe administrative et pédagogique de l'organisme de formation, notamment pour les dispositifs d'accueil et d'orientation des personnes en situation de handicap.

Il peut détecter une situation délicate nécessitant des adaptations pédagogiques pour le parcours de l'apprenant en situation de handicap (soutien, adaptation des temps de formation, aménagements techniques, assistance...). Il assure le rôle de relais avec les partenaires et coordonne les actions relatives à l'insertion des personnes en situation de handicap au sein du centre de formation. »

Missions	Activités
Accueillir et informer	- Accueil de la personne en situation de handicap. - Information sur les conditions spécifiques d'accès à la formation dispensée. - Information sur l'accompagnement possible en fonction du handicap. - Au cours d'un entretien, analyse de la situation de handicap, définition avec la personne de ses besoins spécifiques dans le cadre de son parcours de formation en institut de formation et en entreprise.
Déterminer et mettre en œuvre d'un parcours de formation spécifique	- En lien avec la personne en situation de handicap et les prescripteurs, détermination d'un parcours de formation adapté au handicap de la personne. - Mobilisation des aides financières propres à compenser le handicap pendant le parcours de formation et/ou d'accompagnement, en lien avec l'Agefiph.
Assurer l'intégration de la personne en situation de handicap	- Information des formateurs et salariés des conditions retenues pour la mise en œuvre de la formation de la personne en situation de handicap - Détermination avec la structure d'entreprise des modalités pour favoriser le bon déroulement des périodes d'alternance.
Assurer les relations partenariales externes liées à la formation et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap	- Personne ressource auprès des prescripteurs et chargés de mission. - Apporter son appui et son conseil à chaque partenaire (notamment en période en entreprise). - Transmission régulière aux partenaires extérieurs associés à la réalisation du parcours du bénéficiaire des informations nécessaires.
Analyser les résultats des actions et mettre en œuvre des actions d'amélioration	- Evaluer les actions mises en place et les réajuster en fonction de l'effet escompté / atteint. - Proposer de nouvelles actions pour améliorer en continu cette démarche.

Analyser et anticiper	- Repérer les freins possibles lors de l'entrée en formation d'un apprenant en situation de handicap et identifier les aides mobilisables - Assurer une veille sur les étapes et les méthodes pédagogiques afin d'offrir à l'apprenant les meilleures conditions d'intégration et d'adaptation de son parcours de formation - Anticiper la fin de la formation en informant l'apprenant en situation de handicap sur les acteurs relais, les dispositifs d'insertion professionnelle existants.
Informier et s'informer	- Diffuser l'information concernant le handicap (résultats des actions entreprises, mise en place de nouvelles actions, ...) auprès des salariés et apprenants. - Participer aux formations relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap. - Connaître le réseau des partenaires locaux intervenant dans le dispositif d'insertion en formation des personnes handicapées.